



MONTMORENCY

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX/ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Secrétariat général
2026-N°2

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 11 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 17 mars 2026, par le Maire sortant M. THORY, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. GUIRAUDET, doyen d'âge pour l'élection du Maire, puis par M. THORY, Maire nouvellement élu.

Présents :

Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme DAUBELCOUR, M. SAURAY, Mme BERRA, M. BARSIKIAN, Mme CLEMENT, M. DALOYAU, Mme CHARBONNIER, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. PRIOLON, Mme PARIENTI, M. FOURNIER, Mme HAGEGE RADUTA, M. GUIRAUDET, Mme LIMAN, Mme BOEHM, Mme F. JACQUET, M. GELLER, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, M. GINDROZ, Mme BOUKABOU HLALI, M. ARNOULT, Mme EHLE, M. WISS, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M. ESKENAZI, Mme AGOSTINI.

Absents excusés :

M. GALLIMIDI Procuration à Mme BERRA
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
Mme ELAIC..... Procuration à Mme M. JACQUET

Secrétaire de séance :

Camille SOVERAN

M. le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes et indique qu'il est très ému de constater une affluence aussi nombreuse. Il précise qu'il aura l'occasion, à l'issue de la séance, de les saluer individuellement.

Il ajoute qu'il a le plaisir, à l'occasion de ce conseil municipal d'installation, d'accueillir les nouveaux membres du Conseil municipal et rappelle, en préambule, les résultats des élections.

- La liste « Demain Montmorency » que M. le Maire a eu l'honneur de conduire, a obtenu 6 028 voix soit 32 sièges
- La liste « L'Avenir Ensemble » conduite par M. Yves ZUILI, a obtenu 1 247 voix soit 2 sièges
- La liste « Nouvelle Ere » conduite par Mme Célia AGOSTINI, a obtenu : 590 voix soit 1 siège

M. le Maire annonce le nom des conseillers municipaux nouvellement élus par ordre de présentation des listes.

1. Maxime THORY*	13. Philippe PRIOLON	25. Lucas BUTHION
2. Caroline SOUMAT *	14. Carole PARIENTI	26. Marlène JACQUET
3. Serge BRIANCHON *	15. Bernard FOURNIER	27. Michel JINDROZ
4. Laëtitia DAUBELCOUR	16. Béatrice HAGEGE-RADUTA*	28. Linda BOUKABOU HLALI
5. Eric SAURAY	17. Pierre GUIRAUDET	29. Thibaud ARNOULT
6. Véronique BERRA	18. Sonia LIMAN	30. Fabienne EHLE
7. Raphaël BARSIKIAN	19. Joël GALLIMIDI*	31. Christian WISS
8. Joan CLEMENT	20. Pascale BOEHM	32. Camille SOVERAN
9. Anthony DALOYAU	21. Maen TAYBI	33. Yves ZUILI
10. Ophélie CHARBONNIER*	22. Florence JACQUET	34. Romain ESKENAZI
11. Hicham ASSARINI*	23. Romain GELLER	35. Célia AGOSTINI
12. Emilie ANGELO	24. Rachel ELAĬC	

* élus communautaires

M. le Maire félicite l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Il indique avoir reçu, la veille dans l'après-midi, la démission de Mme BONNET CHAMBON, qu'il tient à saluer. Il précise que cette démission a été transmise à la préfecture et qu'en conséquence, le suivant de liste, M. Romain ESKENAZI, est appelé à siéger.

Conformément à l'article L. 2122.8 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, le plus âgé des membres présents du Conseil municipal prend la présidence de séance et **M. le Maire** procède à l'appel de M. Pierre GUIRAUDET.

(Applaudissements)

M. le Maire quitte ensuite sa place afin de la laisser à M. GUIRAUDET.
Avant qu'il ne soit procédé à l'installation du Conseil municipal, M. GUIRAUDET prononce le discours suivant :

« Bonjour,

Comme le veut la tradition je vais faire le discours d'ouverture du Conseil municipal d'installation.

Mesdames, Messieurs les élus,
Mes chers concitoyens,

Le bénéfice de l'âge me donne le privilège de présider ce Conseil municipal d'installation de la nouvelle mandature. C'est un grand honneur pour moi de présider ce Conseil qui, comme vous le savez, est codifié et répond à un formalisme imposé.

Je souhaitais, à cet instant, avoir une pensée particulière pour l'ensemble des élus qui ont quitté, volontairement ou non, notre assemblée suite au scrutin de dimanche dernier.

Ils ont contribué à la vie démocratique et au développement de Montmorency, qu'ils aient appartenu à la Majorité ou à l'Opposition.

Je les salue et les remercie pour leur engagement.

Je tiens, tout particulièrement, à adresser mes amicales pensées à Madame Michele NOACHOVITCH, ancienne Adjointe au Maire, figure connue et reconnue de notre Ville et des Montmorencéens, qui traverse des moments difficiles et qui officiait, il y a 6 ans, à ma place.

Nos pensées, à toutes et à tous, se tournent vers elle et sa famille.

Aujourd'hui, pour Montmorency, c'est une grande première.

Un moment historique.

Pour l'élu que je suis, membre de ce Conseil municipal depuis 1989, c'est une fierté d'avoir vu cette nouvelle équipe, conduite par Maxime THORY, l'emporter, dès le premier tour, avec 76,64% des suffrages, avec une participation supérieure à celle des élections municipales de 2008 et 2020, notamment.

Ce score et cette victoire, historiques, appellent, à mon sens, à plusieurs réflexions :

* La première, c'est que le travail, la sincérité et l'engagement paient.

* La seconde, c'est que la confiance que nous a témoignée les Montmorencéens nous oblige à agir et surtout à réussir, pour tous, quel que soit son âge, son quartier, son origine, ses besoins.

Vous le savez, Montmorency n'est pas une Ville comme les autres : ville d'exception, qui se rassemble autour des valeurs humanistes et républicaines, elle mérite que nous soyons à la hauteur.

Montmorencéen depuis plus de 50 ans, cette Ville fait partie de ma vie, de mon histoire, comme pour nombre d'entre vous : chaque jour, je mesure la chance que j'ai, avec ma famille, de m'y être installé et d'y vivre.

Son cadre de vie, son esprit village, son histoire (...) ce Montmorency qu'on aime, nous devons le valoriser, le préserver, le défendre, le développer.

Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun de vous, membres de la Majorité comme de l'Opposition, pour agir en ce sens et pour se montrer dignes de la confiance et des aspirations profondes des Montmorencéens, tout au long de ce mandat ».

(Applaudissements)

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En tant que membre présent le plus âgé du Conseil municipal, **M. GUIRAUDET** ouvre la séance et déclare les membres du Conseil municipal cités précédemment installés dans leurs fonctions.

Il procède à l'appel et rappelle que, conformément à l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales, un conseiller municipal ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Il constate la présence de 32 conseillers municipaux et que le quorum est atteint, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, **M. GUIRAUDET** invite le Conseil municipal à désigner le secrétaire de séance. Il est proposé, comme il est d'usage lors de la séance d'élection du Maire, de désigner le ou la plus jeune conseiller(ère) municipal(e), en l'occurrence Mme Camille SOVERAN.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DESIGNE Mme Camille SOVERAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 février 2026.

ELECTION DU MAIRE

Avant de procéder à l'élection du Maire, **M. GUIRAUDET** donne lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. »

Après exposé de M. GUIRAUDET, **le Conseil municipal,**

PROCEDE à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Est candidat : M. THORY Maxime

M. GUIRAUDET invite le Conseil municipal à désigner deux assesseurs pour constituer le bureau parmi les conseillers municipaux. Il propose de retenir le 2ème plus âgé et le 2ème plus jeune de l'assemblée.

Sont proposés :

M. Christian WISS (1er assesseur)
Mme Marlène JACQUET (2e assesseur)

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M. WISS et Mme M. JACQUET en qualité d'assesseurs pour former le bureau.

Après la distribution des bulletins et des enveloppes par les membres du bureau, M. GUIRAUDET invite Mme M. JACQUET à recueillir, à l'appel de leur nom, les enveloppes de chaque élu dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau, assistés du secrétaire de séance pour l'enregistrement des votes.

1er tour de scrutin :

- . Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- . Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35
- . Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

- . Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral) : 3
- . Nombre de suffrages exprimés : 32
- . Majorité absolue : 17

Nombre de suffrages obtenus par M. THORY Maxime : 32

M. THORY Maxime, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

(Applaudissements)

M. GUIRAUDET lui remet ensuite l'écharpe du Maire.

(Applaudissements)

Le Maire, nouvellement élu, prend ensuite la présidence de la séance et prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le député, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les élus, chères Montmorencéennes, chers Montmorencéens,

*C'est avec une émotion profonde et sincère que je débute ce discours par le seul mot qui s'impose ce matin :
« Merci. Merci du fond du cœur. »*

Je souhaite remercier l'ensemble des Montmorencéens qui nous ont permis de remporter cette élection municipale dès dimanche dernier. Je n'oublierai jamais leur confiance, leur soutien et l'amour qu'ils m'ont donné, tant lors de cette campagne qu'au cours des six dernières années.

Chacun mesure le caractère historique du résultat de dimanche dernier, avec 76,64 % des suffrages. Ce résultat dit tout du lien de confiance que nous avons su tisser. Je suis fier d'être le premier maire à être réélu au premier tour depuis 43 ans, et fier que nous ayons obtenu ce dimanche, non seulement le plus haut score du département pour une ville de plus de 20 000 habitants, mais surtout, surtout le plus haut score de l'histoire de Montmorency.

Cette joie immense, cette reconnaissance, je ne l'oublierai jamais, et je vous le dis, chers Montmorencéennes, chers Montmorencéens, moi aussi je vous aime.

J'en profite pour saluer également mes prédécesseurs, et en particulier les trois prédécesseurs qui sont présents aujourd'hui, Monsieur François Longchambon, Monsieur François Detton et Madame Michèle Berthy. Tous les trois avaient œuvré avec passion et talent au service de Montmorency, et tous ici, nous savons combien une élection ici à Montmorency est difficile, dans une ville où flotte l'esprit des Lumières.

Emmanuel Kant disait que cette période intellectuelle se caractérisait par un exercice acéré de l'esprit critique. Et il disait que la maxime des Lumières était « sapere aude », ose te servir de ton propre entendement. Eh bien, je crois que notre ville est profondément imprégnée de cette exigence.

A Montmorency, une élection n'est jamais facile, car les Montmorencéens ne se contentent jamais d'une étiquette ou d'un parti. Ils exercent leur esprit critique. Et si cela rend les élections à Montmorency si difficiles, je crois que c'est aussi ce qui fait la grandeur de notre ville et la liberté de ses habitants.

C'est pourquoi l'ampleur de ce succès nous rend d'autant plus fiers. Et je veux vous dire que ce succès est non seulement celui des élus qui m'accompagnent et me soutiennent, mais c'est aussi celui des bénévoles et des militants engagés durant toute la campagne. C'est également celui du travail accompli par la précédente équipe municipale que j'avais la fierté de diriger. Et c'est enfin celui des milliers de Montmorencéens avec qui nous avons écrit l'histoire.

C'est pour eux que je me suis engagé. C'est pour eux que, pendant six années, j'ai agi avec mon équipe. C'est pour eux que, dans le cadre de ce nouveau mandat, nous continuerons à faire de Montmorency une ville d'exception.

A nous, chers collègues, d'être dignes de la confiance qui nous a été témoignée par les Montmorencéens qui se sont largement mobilisés à l'occasion de ce scrutin. Je forme donc le vœu que le respect, la nuance, la vérité et l'apaisement soient au cœur des échanges de cette assemblée, comme je m'y suis toujours engagé.

Dans une période marquée par l'instabilité, la division et parfois le sentiment d'impuissance publique, nos concitoyens ont privilégié, au contraire, je l'espère, la force du travail et le souci de l'intérêt général. Ces valeurs, qui sont au cœur de l'identité montmorencéenne, doivent être les points cardinaux de notre action au service de tous les Montmorencéens.

Et pour continuer à faire de Montmorency une ville d'exception, je suis fier de pouvoir compter sur des agents mobilisés, qui ont le service public chevillé au corps. Quels que soient leur service, leur grade, leur fonction, les agents municipaux œuvrent chaque jour pour le Montmorency que nous aimons. Ils sont près de 400 à travailler dans nos écoles et pour nos enfants, pour notre sécurité, pour notre cadre de vie, pour développer la culture, pour soutenir celles et ceux qui sont en difficulté.

Sans eux, nos projets, nos actions ne pourraient voir le jour. Je tiens donc à les remercier, sous la férule de notre directeur général des services, Monsieur Nicolas SHU LEPOROWSKI, et notre directrice générale adjointe, Madame Anne-Marie SORET. Merci, et je veux, chers agents, vous associer aux résultats de dimanche.

Pour faire de Montmorency une ville d'exception, je suis également fier de compter sur une équipe renouvelée, solide, compétente, composée de Montmorencéens de tous les âges, de sensibilités diverses et issus de tous nos quartiers. Malgré leurs différences, tous se sont rassemblés au service d'une même ambition, celle de servir notre ville. Pour nous, les choses sont claires : notre parti, c'est Montmorency.

Je sais pouvoir compter sur leur énergie, sur leur mobilisation et sur leurs compétences pour contribuer à la réussite de notre ville.

A cet instant, permettez-moi d'ailleurs de saluer l'ensemble des membres du conseil municipal de la précédente mandature qui ont quitté notre assemblée. Je les remercie, au nom des Montmorencéens, pour leur engagement au service de notre ville, de ses habitants et de la démocratie locale.

Je salue naturellement l'ensemble des responsables des bureaux de vote, des assesseurs, des citoyens qui se sont mobilisés ce dimanche pour faire vivre la démocratie. Ils ont permis, avec nos agents municipaux, que ce scrutin se déroule dans les meilleures conditions.

Et évidemment, je souhaite également saluer les élus d'opposition qui siègent et que je vous demande, s'il vous plaît, d'applaudir.

La feuille de route que nous ont fixée les Montmorencéens et sur laquelle je me suis engagé est claire. Comme lors du précédent mandat, il n'y aura pas de hausse de taux d'impôts communaux.

Après avoir divisé par deux l'endettement de la ville et donc celui des Montmorencéens, nous allons poursuivre nos investissements pour embellir Montmorency. Je pense à la réfection de nos voiries, avec notamment la réhabilitation quasi dantesque de la rue des Chesneaux, ou l'embellissement de la place du Marché.

Je pense également à la réhabilitation de notre patrimoine historique, et pendant ce prochain mandat, nous rendrons tout son éclat à notre collégiale Saint-Martin, qui est un joyau de notre patrimoine et de notre identité.

Comme lors du précédent mandat, nous renforcerons la sécurité des Montmorencéens, nous développerons la vidéoprotection et les équipes de police municipale en lien avec nos collègues de l'agglomération que je salue et je salue en particulier la présence de ma chère collègue de Saint-Brice-sous-Forêt, Virginie Préhoubert, brillamment réélue elle aussi, ainsi que mon collègue que j'ai aperçu dans le fond de la salle, Patrick Floquet, maire de Montmagny, réélu à plusieurs reprises et que je veux saluer.

Classée quatrième ville la plus sûre du département, avec une baisse des cambriolages de près de 30 % depuis 2019, Montmorency doit rester un havre de paix.

Après avoir triplé les caméras de vidéoprotection entre 2020 et 2026, nous allons encore les doubler dans tous les quartiers. Pour le dire autrement, en 13 ans, Montmorency sera donc passée de 15 à près de 100 caméras.

Comme lors du précédent mandat, nous défendrons avec mon équipe notre cadre de vie et notre environnement privilégié, qui sont une partie intégrante de l'identité montmorencéenne.

Je partage la même fierté que la majorité des Montmorencéens d'avoir grandi, appris et de vivre dans un tel écrin. Ce cadre de vie, vous l'avez choisi, choisi d'y vivre ou choisi d'y rester et c'est notre responsabilité en tant qu'élus de le préserver et de le valoriser.

Dès lors, je continuerai à me battre contre la densification qui changerait profondément l'identité et l'ambiance de Montmorency. Et je le dis avec force, je préfère que nous vivions heureux dans une ville de 22 000 habitants que malheureux dans une ville de 30 000 habitants.

C'est pourquoi je continuerai de combattre les injonctions quantitatives de la loi dite SRU, qui est à mon sens une hérésie, parce qu'elle est aveugle aux spécificités de chaque commune.

Chaque commune a ses propres contraintes, ses équilibres, son ambiance et ses spécificités qui nourrissent son charme. On ne détermine pas l'urbanisme d'une ville à coup de tableaux Excel. C'est une hérésie, et si nous les maires, si nous qui aimons et connaissons par cœur notre territoire, si nous les maires ne le disons pas, alors qui le dira ?

Si nous les maires ne nous battons pas pour préserver ce précieux et fragile équilibre qui rend une ville unique, alors qui le fera ?

Nous continuerons également de défendre et de renforcer les liens et l'esprit village qui font le sel de notre ville. Oui, je le dis, nous continuerons de proposer à nos concitoyens, dans tous les quartiers, des événements populaires, gratuits et familiaux. Montmorency ne deviendra jamais une ville triste.

Notre vie culturelle et événementielle, nos associations, nos artistes doivent pouvoir offrir à tous des occasions de se retrouver, de partager, de rêver et d'élargir leurs horizons.

Et puis, forts de la confiance des Montmorencéens, nous allons naturellement multiplier les projets structurants qui permettront de réinventer le Montmorency de demain.

Au parc Saint-Pôl, nous allons donner vie à une ferme pédagogique pour le bonheur des familles, des enseignants, des enfants et également de nos aînés. L'ancien marché des Champeaux sera transformé en halle gourmande, accueillant un café et des commerçants de bouche.

La SADE et ses 6000 m² situés dans le sud de la ville deviendront un lieu de vie accueillant des médecins, un restaurant et un espace de coworking, dans un site où la nature reprendra ses droits.

Cette salle des fêtes sera transformée en véritable salle de spectacle de plus de 400 places amovibles. Cette transformation nous permettra d'accueillir des artistes de premier plan, tout en offrant à nos associations un équipement digne de l'engagement, de l'énergie, de la passion qu'elles portent pour Montmorency.

Donc nous pourrons enfin, cher collègue maire de Saint-Brice, accueillir à Montmorency les spectacles de fin d'année de nos associations.

Le COSOM fera également l'objet de travaux de rénovation pour permettre à nos clubs de porter haut les couleurs de notre ville à travers des salles de gymnastique et de tennis de table agrandies et modernisées.

Nos écoles continueront de se transformer afin de renforcer l'accessibilité ainsi que les conditions d'apprentissage des petits Montmorencéens. Les cours seront végétalisées, à l'image de celle de l'école Pasteur qui deviendra une cour oasis.

Le projet Ferry sera achevé dans les prochains mois et les enfants pourront alors profiter d'une école du XXI^e siècle, qui sera, à n'en pas douter, une référence dans le Val-d'Oise.

Le quartier de la Chênée se verra doté, dans les prochaines semaines, d'une salle qui sera mise à disposition des associations afin de renforcer les actions de terrain et les activités intergénérationnelles.

Un plan de maîtrise du foncier commercial nous permettra de garantir la diversité et la qualité de notre commerce local. Nos commerçants sont essentiels au Montmorency que nous aimons. Nous serons à leurs côtés comme nous l'avons été pendant 6 ans. Ils contribuent à l'attractivité de Montmorency et à l'esprit village qui fait la fierté de notre ville et lui confère ce charme si particulier des jolies villes de province à 15 km de Paris.

Ville solidaire, nous organiserons aux beaux jours un banquet annuel des seniors sur les pelouses du parc de Dino.

Et puis bien sûr, comme nous le faisons depuis le premier jour, nous continuerons d'agir afin que les personnes évacuées des résidences Panoramiques et des Parcs de Montmorency puissent retrouver leur foyer en sécurité et dans les meilleurs délais.

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, mesdames, messieurs les élus, chères Montmorencéennes, chers Montmorencéens, il y a bientôt six ans, les Montmorencéens avaient eu l'audace de m'élire maire à 29 ans.

En juillet 2020, lors du conseil municipal d'installation, j'avais fait une promesse aux Montmorencéens : agir chaque jour, partout, pour que le Montmorency de demain ressemble à la ville dont je rêvais lorsque j'étais plus jeune.

Six ans plus tard, le résultat de dimanche dernier nous éclaire sur le chemin parcouru. Notre ville s'est transformée, elle rayonne, elle attire, elle est prise en modèle.

Cette vision du Montmorency que j'aime, je souhaite la construire avec vous et avec mon équipe, ainsi qu'avec les nombreuses énergies positives montmorencéennes. Je crois au collectif, à sa force et à notre capacité d'œuvrer ensemble en regardant dans la même direction.

Je crois à notre pouvoir d'agir pour faire de Montmorency une ville plus verte, plus sûre, plus dynamique et plus humaine. Pour cela, notre ville doit rester unie.

En tant que maire, en tant qu' élu, nous sommes au service des Montmorencéens, jamais au-dessus, mais parmi eux. Et du premier au dernier jour, les Montmorencéens nous trouveront à leurs côtés pour défendre leurs intérêts et améliorer leur vie quotidienne.

Pour conclure, je souhaite partager avec vous un mot plus personnel. L'enjeu va être de ne pas céder à l'émotion, vous l'avez bien compris, mais je voudrais remercier mes proches qui me soutiennent depuis le premier jour, et sans qui rien ne serait possible : mes amis, ma compagne Valentine, mes grands-parents qui sont présents, et mes parents.

Mes parents venaient de familles ouvrières de Gennevilliers et d'Argenteuil. Mes grands-mères étaient secrétaires et employées. Mes grands-pères étaient commercial et chaudronnier.

Je n'oublie pas pourquoi mes parents, qui s'étaient émancipés par leur travail, ont choisi Montmorency. Pour eux, cette ville était un rêve, un rêve qu'ils avaient tant caressé et qui leur était enfin devenu accessible.

Pour eux, Montmorency symbolisait le calme, la beauté et la promesse d'un cadre de vie idyllique pour élever leurs enfants.

Vous l'aurez compris, je sais ce que cette ville m'a apporté. C'est au plus profond de mon histoire personnelle que je tire ma volonté de la servir et de faire vivre son héritage.

Pour qu'elle reste ce rêve que feront tant de familles après nous, pour que son nom demeure synonyme de beauté, de calme, de verdure et de grandeur, pour que Montmorency, enfin, reste ce qu'elle n'aura jamais cessé d'être : une promesse.

Vive Montmorency, vive la République et vive la France !

(Applaudissements)

M. le Maire remercie l'assemblée.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire indique que le nombre d'adjoints doit être déterminé et, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, propose au Conseil municipal de fixer à 10 le nombre d'adjoints. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur cette proposition.

En l'absence de remarque, il propose de procéder au vote.

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le Conseil municipal de la commune est composé de trente-cinq membres ;

Considérant que le nombre maximal d'adjoints autorisé est fixé à dix, conformément aux dispositions précitées ;

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de fixer à dix (10) le nombre des adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Avant de procéder à l'élection des adjoints, **M. le Maire** donne lecture de l'article L2122-4 et L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Après exposé de M. le Maire, **le Conseil municipal,**

PROCEDE à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Avant qu'il ne soit procédé au vote, M. le Maire donne lecture des différents candidats composant cette liste conduite par M. BRIANCHON :

1 ^{er} adjoint	: BRIANCHON Serge
2 ^{ème} adjointe	: SOUMAT Caroline
3 ^{ème} adjoint	: SAURAY Eric
4 ^{ème} adjointe	: DAUBELCOUR Laëtitia
5 ^{ème} adjoint	: DALOYAU Anthony
6 ^{ème} adjointe	: BERRA Véronique
7 ^{ème} adjoint	: ASSARINI Hicham
8 ^{ème} adjointe	: ANGELO Emilie
9 ^{ème} adjoint	: GUIRAUDET Pierre
10 ^{ème} adjointe	: BOEHM Pascale

Après la distribution des bulletins et des enveloppes par les membres du bureau, M. le Maire invite Mme M. JACQUET à recueillir, à l'appel de leur nom, les enveloppes de chaque élu dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau, assistés du secrétaire de séance pour l'enregistrement des votes.

1^{er} tour de scrutin :

- . Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- . Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35
- . Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- . Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral) : 3
- . Nombre de suffrages exprimés : 32
- . Majorité absolue : 17

Nombre de suffrages obtenus par la liste « Demain Montmorency » conduite par M. BRIANCHON Serge : 32

La liste conduite par M. BRIANCHON Serge, ayant obtenu la majorité absolue, les candidats figurant sur cette liste sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre suivant :

- 1^{er} adjoint : BRIANCHON Serge
- 2^{ème} adjointe : SOUMAT Caroline
- 3^{ème} adjoint : SAURAY Eric
- 4^{ème} adjointe : DAUBELCOUR Laëtitia
- 5^{ème} adjoint : DALOYAU Anthony
- 6^{ème} adjointe : BERRA Véronique
- 7^{ème} adjoint : ASSARINI Hicham
- 8^{ème} adjointe : ANGELO Emilie
- 9^{ème} adjoint : GUIRAUDET Pierre
- 10^{ème} adjointe : BOEHM Pascale

Et immédiatement installés.

(Applaudissements)

M. le Maire procède ensuite à la remise des écharpes successivement aux Adjoints.

(Applaudissements)

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT.

Conformément aux articles L.1111-12 à L.1111-14 du CGCT, relatifs au statut de l'élu local, le Maire veille à ce que chaque Conseiller municipal reçoive toutes les informations nécessaires à l'exercice de son mandat.

Le texte de cette charte est reproduit ci-après :

« Charte de l'élu local »

Article L1111-12

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L.1111-13

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L.1111-14

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

M. le Maire remet à chaque conseiller municipal une copie de cette charte ainsi que du chapitre III du titre II du livre Ier de la deuxième partie du CGCT, consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L.2123-1 à L.2123-35)

La remise de cette charte est suivie de la signature de chaque élu.

Avant de clore la séance, **M. le Maire** donne la parole à M. ESKENAZI pour une intervention particulière, au regard d'une situation particulière et il lui cède bien volontiers la parole.

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues,

Je tenais tout d'abord à m'exprimer pour féliciter l'ensemble des élus qui intègrent aujourd'hui le Conseil municipal. Je vous le dis en tant qu'élu national : vous allez exercer le plus beau mandat qui existe dans cette République, travailler ensemble dans l'intérêt général d'une commune, avec l'amour de Montmorency que nous partageons ici autour de cette table.

Je félicite en particulier M. le Maire, cher Maxime, pour le score extrêmement large avec lequel vous avez remporté cette élection. Le signe que les Montmorencéens ont souhaité une stabilité, une continuité dans l'exercice du pouvoir à Montmorency. Mais je pense aussi qu'ils ont exprimé une volonté claire : ils souhaitaient que vous, M. le Maire, continuiez à présider au destin de Montmorency.

Je vous souhaite, en mon nom propre aujourd'hui, toute réussite dans votre mandat, du succès dans les projets que vous mettrez en œuvre, et dans les services publics que vous développerez pour améliorer la vie quotidienne à Montmorency.

C'était aujourd'hui votre première prise de parole de ce nouveau mandat, et c'est pour ma part la dernière prise de parole au sein de ce conseil municipal que j'ai occupé pendant 18 ans de ma vie, de 21 ans à 39 ans, car j'ai effectivement fait le choix de vous remettre, M. le Maire, dans les prochains jours, ma démission et de ne pas siéger durant ce mandat au Conseil municipal.

(A cette annonce, je l'ai bien entendu, Monsieur le Maire, vous étiez dévasté, vous étiez effondré, et j'ai bien senti qu'il fallait que je prenne la parole pour vous remonter un petit peu le moral.)

18 ans que j'ai consacrés à cette vie, que ce soit en tant que maire adjoint ou en tant que conseiller municipal bénévole, car je tiens à le dire : en cette période de défiance envers les élus, l'écrasante majorité des élus nationaux et des élus autour de cette table sont bénévoles et consacrent leur temps, au détriment de leur temps personnel, à gérer les affaires de cette commune, des commissions, des conseils municipaux, des cérémonies patriotiques, des présences sur le terrain.

Toutes ces heures que j'ai passées, je ne le regrette absolument pas. J'ai été extrêmement fier d'exercer ces mandats. Et je pense, M. le Maire, que nos échanges et nos débats m'ont préparé à la fonction que j'exerce aujourd'hui et aux débats que j'ai aujourd'hui au sein de l'Assemblée nationale.

Je voudrais me permettre rapidement de formuler 5 remerciements, si vous me le permettez.

Les premiers, ce sont pour les habitants de Montmorency, qui permettent à cette ville, depuis 2001, à l'Avenir Ensemble, d'avoir un groupe au sein de ce conseil municipal, soit pour exercer le rôle d'opposition, soit pour présider aux affaires de la commune. Et j'y reviendrai juste après.

Les deuxièmes remerciements, vous l'avez fait, M. le Maire : c'est pour les agents de la commune, qui se distinguent non seulement par la qualité de leur engagement, mais aussi, je pense, par cet amour de Montmorency qu'ils partagent. Et je pense que la plupart des agents de Montmorency se lèvent le matin et travaillent pour une ville qu'ils aiment et qu'ils apprécient au moins autant que les élus qui siègent autour de cette table.

Mes troisièmes remerciements seront pour celles et ceux qui m'ont permis d'être élu durant 3 élections, de 2008 à 2014 comme maire adjoint, de 2014 à 2020 comme conseiller municipal d'opposition, et de 2020 à 2026 comme président du groupe d'opposition, à savoir M. François DETTON, qui est présent ici, avec Adélaïde PIAZZI, qui est également présente ici, et qui ont pu diriger cette ville pendant 6 ans à travers des réalisations qui marquent encore aujourd'hui le territoire de la ville, du Nord au Sud, qu'il s'agisse du stade David AGOSTINI au Nord, de la place de l'Europe au Sud, en passant par les jardins familiaux et l'espace Lucie AUBRAC, ou le cinéma l'Eden qui anime encore notre centre-ville.

Mais aussi mettre en place une politique, et n'ayons pas peur des mots, de gauche, notamment s'agissant de la politique tarifaire, pour donner accès au sport, à la culture et à la restauration scolaire à un maximum de Montmorencéens. J'étais extrêmement fier de diriger, de participer à la direction collégiale de cette ville à cette époque, et je tenais ici à rendre hommage à leur bilan.

Mes quatrièmes remerciements seront pour les élus de mon groupe que j'ai eu l'honneur de présider durant 6 ans. Je souhaite les nommer : Yves ZUILI, Hélène BONNET-CHAMBON, Martine CHENET, Bruno BOUTRON et Charles DUCHÊNE.

Nous avons tenu à exercer ce mandat dans l'intérêt général, à la fois dans la concertation, la présence en séance, en commission, la présence sur le terrain, le travail des dossiers. Et je pense que c'est un travail qui est nécessaire et que nous avons mené.

Enfin, mes derniers remerciements seront en particulier pour M. ZUILI, qui va me succéder à la présidence du groupe des élus d'opposition. Il a su rassembler autour de lui une équipe compétente, courageuse. Un certain nombre de membres de cette équipe sont derrière aujourd'hui dans cette salle, et je tiens à les saluer.

Est-ce qu'au regard des résultats qui ont été les nôtres, a-t-il eu tort ? Est-ce qu'il a eu tort de vouloir porter une autre méthode, plus démocratique ? Est-ce qu'il a eu tort de vouloir porter une ambition pour plus de justice sociale à Montmorency, pour plus de moyens pour la transition écologique ? Au regard des résultats, eh bien, je ne le pense pas.

Je crois, moi, aux vertus du pluralisme. Et si votre victoire est absolument incontestable, M. le Maire, je pense que les idées que nous avons défendues valaient la peine d'être défendues.

J'ai été élevé, moi, par François DETTON et Adélaïde PIAZZI à l'Avenir Ensemble, avec une doctrine : quand on fait de la politique, quand on se présente à des élections, c'est certes pour essayer de les gagner, pour gérer la ville, mais c'est aussi et surtout pour défendre des idées, défendre des valeurs qui ne doivent pas varier en fonction des résultats électoraux.

J'appelle donc à ce que l'opposition à Montmorency soit respectée, et je pense, M. le Maire, que, durant ces 6 ans, l'action, les prises de parole de vos élus d'opposition, même les propositions qu'ils ont pu formuler dans leur programme, vous ont aidé à pouvoir mieux encore gouverner cette ville.

Je quitte donc avec une certaine émotion et beaucoup de fierté ce conseil pour deux engagements principaux.

Je précise que mon siège sera occupé, et l'ironie du sort veut que j'ai présidé, moi, une association et un groupe qui a été fondé par un grand Monsieur de Montmorency à qui je voudrais rendre hommage, qui s'appelait André DUCHESNE. Et il se trouve que je serai remplacé à ce siège par un autre DUCHÊNE, qui s'appelle Charles DUCHÊNE.

Cela ne s'écrit pas pareil, ils ne sont pas de la même famille, mais je suis extrêmement fier de voir une nouvelle génération, un jeune élu de votre âge, M. le Maire, me remplacer à cette chaise et porter avec beaucoup de conviction une certaine vision, une certaine ambition pour Montmorency, pour une ville plus juste et solidaire.

Je vous quitte donc aujourd'hui pour deux autres engagements que j'ai, et qui font que je suis en permanence, et à chaque heure de chaque jour, en conflit d'agenda.

Le premier, c'est mon engagement de mon mandat de député que les Montmorencéens m'ont fait l'honneur de me confier, certains pour porter une certaine vision de la justice à l'Assemblée nationale, d'autres simplement pour défendre les valeurs de la République.

Et le deuxième engagement, c'est celui que j'ai pris dans cette mairie, le 8 juin 2013, dans la salle des mariages, envers une Montmorencéenne particulière, qui m'engage aussi devant de très jeunes Montmorencéens, pour lequel je n'assume pas tout à fait ce rôle encore aujourd'hui à cause de mes différentes fonctions.

Voilà, c'est donc pour me consacrer à d'autres responsabilités que je vous quitte, mais je ne quitte pas Montmorency. Je reste élu en tant que député. M. le Maire, vous pourrez toujours compter sur moi et sur mon appui pour soutenir vos initiatives et vos projets pour Montmorency.

Vive Montmorency, vive la République et vive la France ».

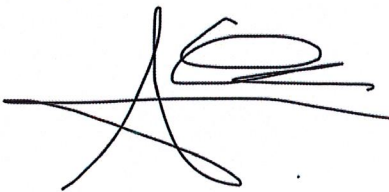
M. le Maire remercie M. ESKENAZI pour ses mots et lui souhaite pleine réussite dans ses prochaines aventures. Il le remercie également pour son engagement, comme celui de nombreux élus présents dans la salle, au service de la démocratie.

Il annonce qu'il va lever la séance d'installation du Conseil municipal et remercie l'ensemble des habitants présents aujourd'hui. Il souligne que cela a été une grande fierté.

Il conclut en adressant une nouvelle fois ses remerciements et en souhaitant une bonne journée à tous. Enfin, il précise qu'un cocktail républicain est organisé dans le parc de l'hôtel de ville et que toutes et tous y sont les bienvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 38.

Camille SOVERAN
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

